
Les psychiatres doivent-ils soigner la prison ? Étude des stratégies territoriales des acteurs du soin psychiatrique en prison.

Ambre Rioux*¹

¹École normale supérieure de Lyon – Université de Lyon – France

Résumé

Cette communication cherche à étudier les stratégies territoriales que les soignants des services médico-psychologiques régionaux (SMPR) mettent en place afin de se singulariser vis-à-vis du contexte pénitentiaire dans lequel ils exercent. Cette communication se fonde sur une enquête qualitative menée dans le cadre d'un mémoire de master 1 de géographie, à l'ENS de Lyon, sous la direction de Marie Morelle et Franck Ollivon, en 2023. Elle a donné lieu à de l'observation au sein d'un service médico-psychologique régional français, ainsi qu'à la réalisation de 15 entretiens semi-directifs avec des hommes détenus et des soignants du SMPR.

Le SMPR est un service présent au sein de certains centres pénitentiaires et qui propose aux personnes détenues de recevoir un suivi psychologique et/ou psychiatrique ambulatoire. Du fait de la présence de ce service au coeur de la prison, les débats ont fait rage quant à la place que devraient y prendre les soins psychiatriques (Collectif Contraste, 2015). Pour l'institution pénitentiaire, l'arrivée des soignants en psychiatrie s'est en grande partie justifiée pour apaiser la détention (Bellanger, 2014) et pallier aux effets néfastes de l'enfermement sur la santé mentale des personnes détenues (Rostaing, 2015). Face à cela, les soignants ont cherché à se détacher du milieu pénitentiaire et à produire un vrai espace de soins. Cela prend place dans le cadre des évolutions récentes de l'institution psychiatrique qui cherche à se distinguer de l'imaginaire de "l'institution totale" (Goffman, 1968), qu'elle partage avec la prison. Le risque serait d'être pris pour un asile, à l'heure où, à l'extérieur des murs de la prison, dans le cadre des politiques de désinstitutionnalisation, l'institution psychiatrique limite les hospitalisations de longue durée, remplacées par un suivi des patients en ambulatoire.

Afin de souligner leur différence avec l'institution pénitentiaire, les soignants mettent en place, au SMPR, des stratégies territoriales qui visent à singulariser l'espace de soins psychiatriques et à le différencier du reste de la prison. Ainsi, malgré les contraintes produites par le contexte pénitentiaire, ils affirment la dimension psychiatrique du service de soins. Ce processus se joue sur deux plans : renforcer la spécificité interne au service (notamment architecturale) tout en affirmant la distinction avec l'extérieur.

Cette communication participe donc à affirmer la portée spatiale de la pratique des soins en psychiatrie. Certaines pratiques des soignants visent, spécifiquement, à construire l'espace de soins par des stratégies territoriales réfléchies et intentionnelles.

*Intervenant

Mots-Clés: psychiatrie, prison, pratiques de soins, production de l'espace, stratégies territoriales